

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR

Code du produit : RP140080D

UFI : 5TM0-70WW-R00J-YFSV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Durcisseur epoxy

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SOROMAP PEINTURES VERNIS.

Adresse : RUE MAURICE MALLET Z.A. DE BELIGON.17300.ROCHEFORT SUR MER.FRANCE.

Téléphone : 05.46.88.36.10. Fax : 05.46.88.36.15.

contact@soromap.com

www.soromap.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).

Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H332).

Corrosion cutanée, Catégorie 1B (Skin Corr. 1B, H314).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 (Repr. 2, H361d).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05



GHS08



GHS07

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 220-666-8

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

EC 614-657-1

REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE WITH
2,2'-[(1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)]BISOXIRANE

EC 216-032-5

M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE)

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

EC 200-712-3 ACIDE SALICYLIQUE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence - Généraux :	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Conseils de prudence - Prévention :	
P260	Ne pas respirer les vapeurs
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
Conseils de prudence - Intervention :	
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le contenu/récipient de préférence par un collecteur ou un organisme agréé

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 2855-13-2 EC: 220-666-8 REACH: 01-2119514687-32 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCL OHEXYLAMINE	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		25 <= x % < 50
CAS: 68609-08-5 EC: 614-657-1 REACH: 01-2119965165-33 REACTION PRODUCTS OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCL OHEXYLAMINE WITH 2,2'-[(1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1-PHE NYLENEOXYMETHYLENE)]BISOXIRANE	GHS05, GHS07 Dgr Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		10 <= x % < 25

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9 REACH: 01-2119492630-38 ALCOOL BENZYLIQUE	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332	[1]	10 <= x % < 25
CAS: 1477-55-0 EC: 216-032-5 REACH: 01-2119480150-50 M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE)	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332	[1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 69-72-7 EC: 200-712-3 REACH: 01-2119486984-17 ACIDE SALICYLIQUE	GHS07, GHS05, GHS08 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361d	[2]	2.5 <= x % < 10

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 2855-13-2 EC: 220-666-8 REACH: 01-2119514687-32 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE		dermale: ETA = 1100 mg/kg PC orale: ETA = 1030 mg/kg PC
CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9 REACH: 01-2119492630-38 ALCOOL BENZYLIQUE		inhalation: ETA = 11 mg/l 4h (vapeurs) dermale: ETA = 2000 mg/kg PC orale: ETA = 1620 mg/kg PC
CAS: 1477-55-0 EC: 216-032-5 REACH: 01-2119480150-50 M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE)		inhalation: ETA = 1.34 mg/l 4h (poussière/brouillard) dermale: ETA = 3100 mg/kg PC orale: ETA = 930 mg/kg PC
CAS: 69-72-7 EC: 200-712-3 REACH: 01-2119486984-17 ACIDE SALICYLIQUE		orale: ETA = 891 mg/kg PC

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[2] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne pas pratiquer d'aspiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser le matériel adéquat.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter d'inhalier les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

Eviter d'exposer les femmes enceintes et avertir des risques éventuels les femmes en âge de procréer.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête.

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 02/2022) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
100-51-6		5 ppm 22 mg/m3		2 (I)

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
1477-55-0	-	-	-	0.1	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ACIDE SALICYLIQUE (CAS: 69-72-7)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
2 mg/kg de poids corporel/jourVoie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :Inhalation
Effets systémiques à long terme
12 mg de substance/m3Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :Inhalation
Effets locaux à long terme
5 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Homme exposé via l'environnement

Ingestion
Effets systémiques à court terme
4 mg/kg de poids corporel/jourVoie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :Ingestion
Effets systémiques à long terme
1 mg/kg de poids corporel/jourVoie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
1 mg/kg de poids corporel/jourVoie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :Inhalation
Effets systémiques à long terme
4 mg de substance/m3

M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE) (CAS: 1477-55-0)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
0.33 mg/kg de poids corporel/jourVoie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :Inhalation
Effets systémiques à long terme
1.2 mg de substance/m3

Voie d'exposition :

Inhalation

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Effets locaux à long terme
0.2 mg de substance/m3

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à court terme
40 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à court terme
110 mg de substance/m3

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
22 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à court terme
20 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Ingestion
Effets systémiques à long terme
4 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à court terme
20 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
4 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à court terme
27 mg de substance/m3

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
5.4 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ACIDE SALICYLIQUE (CAS: 69-72-7)

Compartiment de l'environnement :
PNEC :

Sol
0.17 mg/kg

Compartiment de l'environnement :
PNEC :

Eau douce
0.2 mg/l

Compartiment de l'environnement :

Eau de mer

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

PNEC : 0.02 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 1.42 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 0.14 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 162 mg/l

M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE) (CAS: 1477-55-0)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.045 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.094 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.009 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 0.43 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 0.043 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 10 mg/l

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.456 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 1 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.1 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
PNEC : 2.3 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 5.27 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 0.527 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 39 mg/l

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE (CAS: 2855-13-2)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 1.121 mg/kg

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau douce 0.06 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau de mer 0.006 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau à rejet intermittent 0.23 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment d'eau douce 5.784 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 0.578 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 3.18 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Type de bottes de protection appropriés :

En cas de faibles projections, porter des bottes ou demi-bottes de protection contre le risque chimique conformes à la norme NF EN13832-2.

En cas de contact prolongé, porter des bottes ou demi-bottes ayant un semelage et tige résistants et imperméables aux produits chimiques liquides conformes à la norme NF EN13832-3.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :

- A1 (Marron)

- A2 (Marron)

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Pression de vapeur 13.7 hPa.s à 70 °F (21°C)

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Etat physique**

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Couleur

couleur ambrée

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.
Odeur ammoniacale

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition > 200°C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pH

pH : Non précisé.
Base faible.

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

pH en solution aqueuse : alcalin
pH > 7

Viscosité cinématique

Viscosité : 300 mPa.s à 23°C

Solubilité

Hydrosolubilité : Insoluble.
Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).
Pression de vapeur 13.7 hPa à 21°C

Densité et/ou densité relative

Densité : 1.01 g/cm3

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Viscosité 300 mPa s à 23°C

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les matières suivantes: Sodium Hypochlorite, Acides organiques. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Oxydants. Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant de trois minutes à une heure.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

Effet toxique suspecté pour la reproduction humaine.

Susceptible de nuire au fœtus.

11.1.1. Substances**Toxicité aiguë :****ACIDE SALICYLIQUE (CAS: 69-72-7)**

Par voie orale :

DL50 = 891 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat

Par inhalation (Poussières/brouillard) :

CL50 > 0.9 mg/l
Espèce : Rat

M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE) (CAS: 1477-55-0)

Par voie orale :

DL50 = 930 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 = 3100 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) :

CL50 = 1.34 mg/l
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 4 h

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Par voie orale :

DL50 = 1620 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 = 2000 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat

Par inhalation (Vapeurs) :

CL50 = 11 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)
Durée d'exposition : 4 h

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE (CAS: 2855-13-2)

Par voie orale :

DL50 = 1030 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée :

DL50 = 1100 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) :

CL50 > 5.01 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée :**ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)**

Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE (CAS: 2855-13-2)

Corrosivité :

Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Essai de stimulation locale des ganglions
lymphatiques :

Non sensibilisant.

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Mutagénicité sur les cellules germinales :

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Mutagénèse (in vivo) :

Négatif.

OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères)**Cancérogénicité :**

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

OCDE Ligne directrice 453 (Études combinées de toxicité chronique et de
cancérogénèse)**11.1.2. Mélange****Toxicité aiguë :**

Par inhalation (Vapeurs) :

Nocif par inhalation.

Durée d'exposition : 4 h

CL50 = 15.17 mg/l

11.2. Informations sur les autres dangers**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Alcool benzylique (CAS 100-51-6): Voir la fiche toxicologique n° 170.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité**12.1.1. Substances**

ACIDE SALICYLIQUE (CAS: 69-72-7)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 1380 mg/l

Espèce : Pimephales promelas

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 870 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues :

CEr50 > 100 mg/l

Espèce : Desmodesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D**M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE) (CAS: 1477-55-0)**

Toxicité pour les poissons :	CL50 = 75 mg/l Espèce : <i>Leuciscus idus</i> Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 15.2 mg/l Espèce : <i>Daphnia magna</i> Durée d'exposition : 48 h OCDE Ligne directrice 202 (<i>Daphnia</i> sp., essai d'immobilisation immédiate) NOEC = 4.7 mg/l Espèce : <i>Daphnia magna</i> Durée d'exposition : 21 jours
Toxicité pour les algues :	CEr50 = 12 mg/l Espèce : <i>Scenedesmus subspicatus</i> Durée d'exposition : 72 h OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE (CAS: 2855-13-2)

Toxicité pour les poissons :	CL50 = 110 mg/l Espèce : <i>Leuciscus idus</i> Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 23 mg/l Espèce : <i>Daphnia magna</i> Durée d'exposition : 48 h NOEC = 3 mg/l Espèce : <i>Daphnia magna</i> Durée d'exposition : 21 jours
Toxicité pour les algues :	CEr50 = 37 mg/l Espèce : <i>Scenedesmus subspicatus</i> Durée d'exposition : 72 h

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Toxicité pour les poissons :	CL50 = 460 mg/l Espèce : <i>Pimephales promelas</i> Durée d'exposition : 96 h OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 230 mg/l Espèce : <i>Daphnia magna</i> Durée d'exposition : 48 h OCDE Ligne directrice 202 (<i>Daphnia</i> sp., essai d'immobilisation immédiate) NOEC = 51 mg/l Espèce : <i>Daphnia magna</i> Durée d'exposition : 21 jours
Toxicité pour les algues :	CEr50 = 770 mg/l Durée d'exposition : 72 h OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

NOEC = 310 mg/l

Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité**12.2.1. Substances**

ACIDE SALICYLIQUE (CAS: 69-72-7)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE) (CAS: 1477-55-0)

Biodégradation :

Pas rapidement dégradable.

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE (CAS: 2855-13-2)

Biodégradation :

Pas rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**12.3.1. Substances**

ACIDE SALICYLIQUE (CAS: 69-72-7)

Facteur de bioconcentration :

BCF < 100

M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE) (CAS: 1477-55-0)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_{ow} = 0.18

OCDE Ligne directrice 107 (Coefficient de partage (n-octanol/eau): méthode par agitation en flacon)

Facteur de bioconcentration :

BCF < 3

Espèce : Cyprinus carpio (Fish)

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_{ow} = 1.10

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE (CAS: 2855-13-2)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_{ow} = 0.99

Facteur de bioconcentration :

BCF < 100

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2023 [64]).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN2735=AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. ou POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(m-phenylenebis(méthylamine))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



8

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C7	II	8	80	1 L	274	E2	2	E

IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
	8	-	II	1 L	F-A. S-B	274	E2	Category A	SGG18 SG35

IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	8	-	II	851	1 L	855	30 L	A3 A803	E2
	8	-	II	Y840	0.5 L	-	-	A3 A803	E2

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12)

Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBWs) :

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

KIT RESINE EPOXY - DURCISSEUR - RP140080D

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

CMR : Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS08 : Danger pour la santé.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.